

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 août

Présents : 13

Absents : 2 - Daniel Clouet (pouvoir à Stéphane Bourré) et Corinne Berti

Secrétaire de séance : Monique Soliveau est désignée secrétaire de séance faute de candidat (mais le compte rendu ne sera pas fait avant septembre car elle est en vacances).

1. Approbation du compte rendu du CM du 1^{er} juillet

Corinne Berti par l'intermédiaire de Stéphane Bourré demande si la subvention de 30 000 € reçue du Conseil Général est bien attribuée pour la maison Viazac ? Le Maire confirme que le Conseil Général a attribué 30 000 € pour la maison Viazac et 40 000 € pour le Colombier. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Aménagement des terrains du Mas de Bertrandy

Monsieur le Maire prend la parole en disant « que dire sur cela au pied levé » !! Les conseillers ont un « plan » dans leur chemise. Il s'en suit toute une série de phrases dont il semble ressortir :

- Qu'on ne peut pas construire le long du chemin
- Qu'il faut préserver l'existant
- Que le prix de départ du terrain sera à 10 € le m² auquel il faudra ajouter l'alimentation en eau, électricité, télécom, construction du murets et assainissement (collectif ou individuel).

Les travaux dureront un an et les demandes de subventions se feront après !!

(Suit une digression sur l'eau - où le maire parle du SYDED, d'un renforcement à partir de la Dordogne - qui est incompréhensible aussi bien des élus que de nous-mêmes ?)

Puis on revient au futur lotissement en proposant de prendre le cabinet Getud pour faire un devis des travaux pour le mois de septembre.

La délibération est remise au prochain conseil.

3. Aménagement sécurité du foirail

Ce sera pour 2010 :

- Pas de giratoire
- La mise en place de « coussins berlinois » (ralentisseurs) coûte 7710 € HT

4. Sécurisation du trajet pour aller au Colombier et de la sortie : coût 7565 € HT

Il existe une « subvention dite de police » qu'il faut demander avant la fin août 2009 car elle n'existe que tous les trois ans.

Le Maire dit qu'il faut demander les subventions :

- Si on les a, on fait, si on ne les a pas on ne fait pas.
- Monique Soliveau souhaite qu'il soit fait quelque chose tout de suite.

Le CM délibère pour demander cette subvention.

5. Mise à disposition du Lac de Lacam à la Communauté de Communes

Monique Soliveau lit un courrier de Jacques Ravaud précisant que la mise à disposition laisse à la commune l'entière jouissance du bien.

6. Aménagement de la salle des fêtes

Un « plan » est fourni aux conseillers municipaux, pour les travaux envisagés qui consistent à mettre deux WC intérieurs (à l'intérieur de l'actuelle cuisine) et à refaire l'électricité et la plomberie de l'ensemble.

Les devis :

- Maçonnerie (Vermande) : 11 000 € TTC
- Electricité (Bessac) : 6283 € TTC
- Plomberie (Pialou ?) : en attente

Les dalles de pierre intérieures doivent être enlevées. Dès la dépose de ces dalles, elles seront vendues par Internet pour éviter le stockage et le risque de vol.
On reparlera de ce projet vers le 10 septembre (date présumée du prochain CM).

7. Questions diverses :

- Annonce de la ballade « patrimoine » mardi 25 août à 20 heures, visite de la zone artisanale et de la déchetterie. (sic)
- Caveau communal : devis
Tardieu : 6500 € HT
Parra/Jeanjean : 6488 € HT
Lunes (Cajarc) : 4900 € HT
On attend septembre pour la délibération.
- Extension cimetièrre existant : le bon de commande est parti, il est inclus dans le programme voirie exécuté par la STAP.
- Nouveau cimetière : Stéphane demande si on parle du « gratouillage » prévu. Cela correspond en fait à un minage(M. Valade) : coût 7000 € environ.
- Bilan ligne de trésorerie : les travaux du Colombier et de la maison Viazac ont coûté 556 874,19 €. La ligne de trésorerie ouverte pour ces travaux est de 391 600 €. Il reste à percevoir 43 903 de DGE et on a perçu 78 000 € de TVA (plan de relance).
La commune a payé 121 371 € sur ses fonds propres (!!!)
Dans les semaines qui viennent il faudra faire un emprunt de 303 000 € pour rembourser la ligne de trésorerie.
- Rentrée scolaire : aménagement de la nouvelle classe dans le préfabriqué flambant neuf.
- Mur de la salle des fêtes : en cours de reconstruction. L'effondrement est certainement dû à la sècheresse.

COMMENTAIRES

En général,

1. Non respect du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - Le compte rendu succinct n'est pas affiché à la porte de la mairie sous huitaine ;
 - Les délibérations ne sont ni affichées à la porte de la mairie, ni consultables dans le registre avant plusieurs jours. C'est ainsi que la délibération sur la sécurisation du trajet pour aller au Colombier faite avant le 31 août (obligatoirement) n'est pas valide puisqu'elle n'est ni affichée ni inscrite sur le cahier de délibération le 2 septembre ;
 - Le Procès Verbal de séance n'est affiché qu'après approbation lors du conseil suivant, toujours à l'intérieur de la mairie.
2. Les délibérations sont souvent reportées de conseil en conseil. Ainsi le temps passe et rien ne se fait.
3. Nous sommes le 7 septembre et qu'a-t-on réalisé des travaux prévus dans le plan de relance dont le premier contrôle a eu lieu le 30 juin 2009 ? RIEN à part l'achat d'un frigo et d'une cuisinière.

En détail :

- Le Colombier va coûter 7565 € HT (9048 € HT) supplémentaires pour en sécuriser l'accès. Cela s'ajoute aux 335 000 € de viabilisation soit 34 000 € par unité d'habitation, supérette comprise (eau + téléphone + EDF + assainissement + voirie). C'est cher pour des HLM qui ont coûté 85 000 € l'unité (760 000 €).
- Aménagement de la salle des fêtes :
 - Le plan fourni est un « croquis de maçon » non conforme (voir croquis joint).
 - L'autorisation préalable des travaux est obligatoire dès que des locaux reçoivent du public. Cela entraîne la consultation des commissions de sécurité et d'accessibilité qui n'a pas été faite.
Le temps que tout cela se mette en place, nous serons au 13 décembre. Rien n'aura été fait. Cela explique que Monsieur le Maire ait pu nous répondre, pour le Marché de Noël, que nous disposerions de la salle, que le chauffage avait été réparé et qu'il n'y aurait toujours pas de WC aux normes !!
Une façon détournée de tromper l'Administration Centrale en ce qui concerne la plan de relance, les élus qui croient que les travaux vont bientôt débiter, les habitants qui n'ont toujours pas de salle des fêtes et de WC publics accessibles à tous et à tout moment.
- Extension du cimetière existant : il s'agit de faire un mur de soutènement dans la partie basse pour que cette zone soit utilisable.
 - a) Nous n'en savons pas le coût qui n'a jamais été annoncé en conseil municipal. Aucun compte-rendu officiel ne donne le montant des travaux.
 - b) . Monsieur le Maire dit que la STAP va le faire en septembre avec le programme voirie. En ce qui concerne la voirie, il avait été demandé lors du CM du 26 mai de consulter deux autres entreprises qui lors du CM du 1^{er} juillet n'avaient pas toujours pas répondu !!

Alors pourquoi le 20 août la lettre de commande de la STAP est-elle déjà faite alors que les élus n'ont pas voté de délibération !

- Il est très étonnant voire choquant de traiter en questions diverses le bilan de la ligne de trésorerie alors que les finances communales sont un des sujets les plus importants de la commune. Nous sommes d'accord que les deux projets ont coûté

officiellement 556 870 € et que la ligne de trésorerie au 31/12/2008 était de 391 600 €. Nous le sommes moins sur les chiffres suivants :

- Le déficit de la commune est de 572 000 €. Alors pourquoi n'envisager qu'un emprunt de 303 000 € ? Il ne pourra ni clôturer la ligne de trésorerie ni payer la totalité de notre dette (269 000€ restent à financer + le plan de relance).
- Comment Monsieur le Maire peut-il dire que les fonds propres de la commune pour ces deux opérations ont été de 121 371 € alors que les économies réelles des exercices 2007 et 2008 après avoir payé les charges obligatoires ont été de 13 000 et 11 000 € ? Avec de telles économies annuelles, nous ne pouvons pas payer l'annuité d'un emprunt supplémentaire de 303 000 € sans déséquilibrer le budget. Or 78 000 € de remboursement de TVA et 43 903€ de subventions restantes à percevoir correspondent à 121 903 € : c'est certainement cela les fonds propres communaux !
- Enfin, il y a aussi en plus les 95 000 € de travaux de plan de relance qui doivent être faits avant le 15 décembre 2009. A ce jour, nous nous répétons : rien n'a été fait sauf le programme voirie qui est lancé sans que les élus aient délibéré sur le choix de l'entreprise.
- En conclusion : Curieuse démocratie au sein même du Conseil municipal et absence de démocratie participative et de concertation quant aux projets d'intérêt général (Salle des fêtes, sécurisation et aménagement du foirail et absence de transparence sur les finances communales dont on attend toujours un « flash-infos spécial »).

Salle

CUISINE

CUISINE

ARRIVAGES

93/203

82/203

90/205

